



COMMUNIQUE DE PRESSE

Neuchâtel, le 23 avril 2018

GRAND CONSEIL – Session des 24 et 25 avril 2018

Dans le cadre de la session des 24 et 25 avril 2018, le parlement neuchâtelois se positionnera sur le **postulat Céline VARA** (députée Verte) demandant la fin des surcoût faramineux pratiqués sur la tarification des abonnements annuels et mensuels de la communauté tarifaire Onde Verte.

Le gouvernement, quand à lui, devra répondre à **3 interpellations Vertes**, concernant le **tir des sangliers en dehors de la période de chasse**, le **bruit routier**, et la **stratégie pour la mise en place du dossier électronique du patient**. Il devra aussi répondre à une **question Verte** relative à la **fréquence des bus entre Neuchâtel et Cernier (Val-de-Ruz)**.

Rappelons enfin que les Verts sont à l'origine du dépôt d'un projet de loi PVS-PSN demandant un **congé paternité de 20 jours** pour les fonctionnaires de l'Etat et d'une motion PVS-PSN-Vert'lib demandant la mise en place d'une **monnaie locale cantonale**.

INTERPELLATION VERTE [18.128](#) :

Réguler ou éradiquer les populations de sanglier ?

Veronika PANTILLON, députée Verte, Veronika.Pantillon.GC@ne.ch, 078 920 29 62

« Malgré une saison 2017-2018 record en nombre de sangliers tirés (plus de 400), le Conseil d'Etat a l'intention d'autoriser de nouveaux tirs dès le mois de mai prochain et jusqu'à la reprise de la période de chasse, fin août. Même les chasseurs désapprouvent cette manière de faire du Conseil d'Etat, qui cède trop facilement aux pressions des milieux agricoles. »

INTERPELLATION VERTE (voir texte complet plus bas) :

Beaucoup de bruit, peu d'action

Naomi HUMBERT, députée Verte, Naomi.Humbert.GC@ne.ch, 078 880 26 80

« Le 31 mars dernier, le délai de l'ordonnance fédérale qui demande l'assainissement et les mesures d'isolation acoustique sur les routes est arrivé à son terme. Malgré plus de 30 ans de procédure, 46 km de routes de notre canton ne respectent toujours pas ces normes, selon la RTS. Les riverains subissant des nuisances sonores routières peuvent à présent porter plainte et être indemnisés – de quoi exercer une certaine pression sur l'Autorité exécutive pour atteindre enfin les objectifs légaux. »

INTERPELLATION VERTE (voir texte complet plus bas): **Dossier électronique du patient: le canton de Neuchâtel rejoindra-t-il l'association intercantonale romande CARA?** **Brigitte NEUHAUS**, députée Verte, Brigitte.Neuhaus.GC@ne.ch, 079 785 31 70.

« Les cantons de Vaud, Genève, Valais – et bientôt Fribourg et Jura – se réunissent en une association intercantonale visant à mettre en œuvre le dossier électronique du patient en Romandie. Neuchâtel est le grand absent de cette plateforme collaborative à l'échelle romande. Or, pendant ce temps, un certain nombre d'inconnues subsistent quant à la stratégie du Conseil d'Etat. »

QUESTION VERTE 18.325 : **Contre le démantèlement de la ligne de bus 421**

Christine AMMANN TSCHOPP, députée Verte, Christine.AmmannTschopp.GC@ne.ch, 078 693 86 31.

« Le rapatriement à partir d'août 2018 de certaines classes d'élèves du collège du Mail, à Neuchâtel, à celui de la Fontenelle, à Cernier, fait craindre une diminution de la fréquence des liaisons de la ligne de bus 421. Pour certains usagers, notamment ceux qui doivent prendre des correspondances en gare de Neuchâtel à destination des autres villes de Suisse, il est primordial de ne pas réduire la qualité des prestations en milieu de journée. »

POSTULAT VERT 18.108 : **Onde Verte, ligne rouge**

Céline VARA, députée Verte, Celine.Vara.GC@ne.ch, 078 878 65 05

« Payer par avance un abonnement à l'année aux transports publics représente une charge difficile pour certains ménages aux revenus modestes. Ces derniers n'ont parfois pas d'autre choix qu'un paiement par mensualités, représentant un surcoût élevé : 33% de plus pour l'abonnement Onde Verte, contre 5,4% pour l'abonnement général des CFF. Cette injustice doit être corrigée. »

MODIFICATION DE LOI 18.120 :

Pour un congé paternité de 20 jours dans la fonction publique cantonale

Clarence CHOLLET, députée Verte, Clarence.Chollet.GC@ne.ch, 078 602 94 92

MOTION 18.121 : **Pour une monnaie locale neuchâteloise**

Laurent KAUFMANN, député Vert, Laurent.Kaufmann.GC@ne.ch, 076 402 92 42

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

Auteur(s) : Naomi Humbert

Titre : Beaucoup de bruit, peu d'action

Contenu :

- Le Conseil d'État peut-il nous confirmer ou préciser le chiffre obtenu par le RTS de 46km de route qui ne respecteraient pas la norme fédérale ?
- Qu'est-ce qui a été effectué durant ces 30 dernières années ?
- Quelle est la planification que le Conseil d'État va mettre en œuvre pour faire respecter cette norme sur l'ensemble du territoire ?
- Le Conseil d'État entend-t-il imposer sans délai des limitations de vitesse diurnes ou nocturnes, souvent le seul moyen d'atteindre rapidement les objectifs légaux ?
- Le canton a-t-il fait de nouvelles mesures sur les tronçons déjà assainis par des revêtements phonoabsorbants dont on sait que la qualité intrinsèque peut disparaître après quelques années ?
- Selon le MCH2, le canton prévoit-il de constituer des réserves financières visant à indemniser les riverains qui ne manqueront pas de faire valoir leurs droits ?

Développement :

L'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 demandait aux autorités d'exécution de réaliser les assainissements et les mesures d'isolation acoustique.

L'ordonnance a été modifiée le 01 septembre 2004 et le délai pour réaliser les assainissements et les mesures d'isolation acoustique sur les routes est arrivé à terme le 31 mars dernier.

Dans la diffusion de la RTS du 03 mars, on apprenait que 46km de route dans notre canton ne respectaient pas les normes mais surtout, depuis le 1^{er} mars, la possibilité de porter plainte et de revendiquer des indemnités.

Certes, d'après le Service des Ponts et Chaussées, le réseau cantonal compte approximativement 450km. Toutefois, après 30 ans de procédure, est-il normal que 10% des routes ne soit pas aux normes ?

Demande d'urgence (par défaut, la réponse « **Non** » est retenue) : Non.

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol

Titre : Dossier électronique du patient : la canton de neuchâtel rejoindra-t-il l'association intercantonale romande CARA ?

Contenu :

Mi-avril, les cantons romands communiquaient largement sur la création d'une association intercantonale pour la mise en oeuvre d'une communauté de référence dans le but de proposer le dossier électronique du patient en Romandie, ainsi que de la création de la plate-forme cara.ch. Cette association réunit les cantons de Genève, de Vaud et du Valais, les cantons de Fribourg et Jura devant la rejoindre dès l'accord de leur parlement respectif obtenu. L'association Cara permet ainsi de réunir expériences et ressources de 5 cantons romands et constituera une plateforme unique pour la suisse romande, hormis Neuchâtel.

Cette large collaboration romande suscite les questions suivantes :

1. Le CE poursuit-il sa stratégie en solitaire ou envisage-t-il de rejoindre l'association intercantonale romande Cara?
2. A ce jour, la solution informatique pour Neuchâtel a-t-elle pu être choisie et la planification prévue dans le rapport est-elle tenue, afin de respecter les délais très proches imposés par la Confédération ?
3. Enfin, tout projet informatique étant tributaire d'ajustements continus, de nouvelles programmations et de charges administratives importantes, le canton de Neuchâtel et/ou les membres de la communauté de référence neuchâteloise, soit les prestataires de la santé seront-ils contraints d'en assumer seuls les coûts ?
4. Quelles seront les conséquences pour les utilisateurs au quotidien, notamment lors de situations d'urgences, ou simplement d'hospitalisation ou de déménagements hors canton ?

Développement :

Septembre 2017, le GC adoptait un décret de 3 millions pour permettre la constitution et le certification d'une communauté de référence au sens de la Loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP).

Un certain nombre d'inconnues persistaient toutefois en matière de choix du système informatique, de l'utilisation ou non du guichet unique comme porte d'entrée dans ce système et de la forme de la collaboration intercantonale.

Une communauté de référence de proximité et donc limitée au canton était privilégiée pour en faciliter l'acceptance des partenaires locaux, entre temps les cantons romands, hormis Neuchâtel ont choisi de travailler ensemble au sein de l'association CARA.

Demande d'urgence (par défaut, la réponse « **Non** » est retenue) : non